

Synthèse Bureau COPAMAC SIDAM 25 août 2006 à St Flour

I- Le point sur le dossier politique de l'herbe

Le Bureau souligne la réussite de la journée « prime à l'herbe » qui s'est tenue le 28 juillet à Clermont Ferrand. La participation a été importante avec une bonne représentation géographique. Depuis cette date, le dossier n'a que peu évolué. Une prochaine réunion sur la prime à l'herbe est prévue avec le ministère le 7 septembre. Le Bureau souligne l'importance de ne pas perdre de vue la dimension Massif Central.

Examen du projet de contenu de la future mesure herbe

1^{er} point-le socle non rémunéré : la conditionnalité spécifique aux Mesures Agri Environnementales

Les pistes avancées par le ministère sont les suivantes :

- pour la fertilisation : enregistrements des pratiques hors zones vulnérables, obligation d'établir un bilan entrée/sortie pour les zones vulnérables ; respect du règlement sanitaire départemental
- pour les produits phytosanitaires : enregistrement obligatoire pour l'ensemble des cultures ; collecte des déchets ; contrôle des pulvérisateurs ; respect des arrêtés « zones non traitées » ; achat de produits auprès de distributeurs agréés.

2^{ème} point- le socle rémunéré : le cahier des charges de la future mesure herbe

Les éléments suivants figurent dans le contenu du projet de cahier des charges en cours d'élaboration au ministère :

- Une entrée biodiversité :
 - 20% de la surface herbagère totale engagée doivent être dédiés à des éléments fixes : haies, mares, tourbières ou arbres isolés,
 - ou
 - abaisser ce pourcentage à 15% avec le cumul d'un second critère, la surface des prairies temporaires pouvant être retournées est, au plus, égale à 10% de la surface herbagère totale engagée.
- Des mesures à respecter : chargement à 1,4 UGB/ha (point en discussion au niveau national), limitation fertilisation NPK (fertilisation azotée limitée à 125 unités/ha/an dont 60 minérales, P et K limités à 90 unités/ha/an dont 60 minérales), maintien des surfaces engagées en couvert permanent, maintien de la localisation des parcelles engagées ...

Après avoir analysé ces différents points, le Bureau prend les positions suivantes sur le futur cahier des charges :

- garder un taux de spécialisation pour entrer dans la mesure
- objectif biodiversité : il faut impérativement prendre en compte dans les éléments fixes, les hectares de surface herbagère permanente exclusivement dédiés au pâturage et les parcours. Doivent également être pris en compte, les mètres linéaires jouxtant la forêt, les murets, les tas de cailloux, les cours d'eau et les sources, les ha de prairies temporaires multi espèces.

- fertilisation : il convient de se baser sur une moyenne pluriannuelle. Il convient, une fois que le cahier des charges national sera acté, de définir dans chaque département sa mise en oeuvre pratique et les règles et procédures précises de contrôle.
- compte tenu du changement intervenu dans le calcul du taux de chargement avec l'exclusion des céréales autoconsommées, il convient de fixer le taux de chargement au moins supérieur à 1,6 UGB/ha.

Le Bureau décide d'en faire part au Ministre de l'agriculture par courrier avec copie au Président de l'APCA, la FNSEA et des JA. Le courrier doit stipuler en préambule que ce nouveau système générera obligatoirement des exclus. Il faut également insister sur le budget en demandant que dès cette année les moyens financiers nécessaires soient mis en oeuvre.

II- Le point sur les dossiers Montagne

➤ Mécanisation

- pour la période de programmation en cours, il n'y a plus d'aides
- pour la prochaine programmation (2007-2013), les crédits ne pourront se trouver que dans le volet régional à condition que la Région ait retenu cette action.

➤ ICHN

Alors que le Ministre de l'Agriculture s'était engagé en 2002 à augmenter les ICHN de 50 % sur les 25 premiers ha, la promesse n'a pas été tenue.

Le Bureau décide d'adresser un autre courrier au Ministre de l'Agriculture pour demander que soit enfin réalisée la majoration prévue de 50 %. De même le Bureau prévoit de faire remonter ce problème via le Conseil National de la Montagne qui se réunira le mardi 29 août.

➤ Crédits bâtiments

Cette mesure souffre également d'une insuffisance de moyens financiers. Le Massif Central fait partie des zones où il manque le plus de crédits.

Le Bureau décide d'écrire au Ministre pour lui demander d'abonder les enveloppes de manière à résorber les files d'attente. Copie sera envoyée dans les départements.

➤ Convention Massif Central

A la grande stupéfaction des membres du Bureau, le Massif Central dans le cadre des conventions de Massifs se voit attribuer une enveloppe à la baisse pour la période couvrant 2007-2013. Ceci est d'autant plus inquiétant que le Massif Central est le seul massif français à voir sa dotation diminuer, tous les autres massifs ont des enveloppes en augmentation. Il est prévu d'octroyer 44,8 millions d'euros de crédits FNADT pour le Massif Central contre 60,3 sur la période 2000-2006.

Le Bureau convient de porter ce problème au Conseil National de la Montagne du 29 août prochain. Il convient également d'alerter les décideurs pour comprendre et agir sur cette baisse de crédits.

De même sur le contrat de Projets Massif Central, aucun crédit en provenance du ministère de l'agriculture n'est prévu. Il faut donc aller les chercher dans les contrats de projets des Régions. Ceci est vrai pour tous les massifs. Il convient donc de soulever ce problème avec eux.

Le prochain Bureau de la COPAMAC SIDAM se tiendra le vendredi 27 octobre.